Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Curaviva : revue spécialisée**

Band (Jahr): **10 (2018)**

Heft 3: **La direction d'EMS : les défis de la fonction et les nouvelles approches**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les contrats cadres du service d'assurances CURAVIVA

Toujours plus haut, plus flexible, plus avantageux

L'évolution des besoins de nos EMS et institutions ainsi que le développement du marché des assurances entraînent une adaptation permanente de la couverture des risques. Les contrats cadres facultatifs du service d'assurances CURAVIVA constituent depuis des années une offre cohérente. Des optimisations même minimes sont continuellement apportées, de sorte que les assurances collectives bénéficient d'un haut niveau de qualité. Quelques-uns des contrats cadres ont fait l'objet d'une refonte importante.

Une nouvelle assurance responsabilité civile depuis le 1er mars 2018 (AXA)

Le fruit des intenses négociations est plutôt réjouissant pour les assurés: **mieux, plus haut, plus flexible et plus avantageux**. Des conditions exclusivement meilleures s'appliquent depuis le 1er mars 2018 à toutes les entreprises affiliées.

L'évolution favorable des sinistres du collectif CURAVIVA ainsi que le marché liberalisé des assuran-ces ont créé une situation idéale pour convenir des optimisations au profit de toutes les institutions assurées et pour prendre en considération le nombre accru des besoins particuliers des institutions, par exemple les activités professionnelles accessoires, l'hébergement, les animaux ou l'agriculture.

Mieux: outre diverses améliorations utiles (p. ex. la prise en charge des coûts de communication de crise), l'accent est mis sur les personnes assurées. Ainsi, les usagers des ateliers d'occupation et des centres de jour sont désormais mentionnés (cela vaut aussi explicitement pour la recherche de personnes disparues et pour les dommages occasionnés par des personnes incapables de discernement). Les aides bénévoles sont entièrement coassurés. Par ailleurs, les dommages de vestiaires sont désormais inclus pour les structures d'hébergement / de restauration.

Plus haut: la somme d'assurance passe de 10 à 20 millions de francs. De même, plusieurs souslimites sont doublées, p.ex. pour les dommages causés par des résidents incapables de discernement, qui passent ainsi désormais à 200'000 francs.

Plus flexible: les activités professionnelles accessoires font l'objet d'une solution professionnelle qui peut être choisie individuellement. En plus de la responsabilité du fait des produits, des extensions importantes peuvent être conclues pour un modeste supplément de prime, pour couvrir des frais de rappel, de montage, de démontage, etc. Par ailleurs, il est également possible d'inclure à des conditions avantageuses la responsabilité civile professionnelle des médecins/psychiatres salariés.

Plus avantageux: les facteurs de calcul ont changé, conduisant ainsi à différents avantages. Selon le type d'EMS/d'institution et selon l'étendue de la couverture choisie, la réduction de prime est de l'ordre de 10 à 30%. Les nouvelles primes entrent en vigueur dès 2019. La franchise de base reste inchangée à 500 francs, la franchise de l'assurance responsabilité civile est réduite et passe de 500 à 200 francs.

Nouvelle assurance de choses au 1er janvier 2019 (AXA)

Pour des raisons relevant du droit de surveillance, le contrat cadre CURAVIVA d'assurance de choses doit être adapté au 1er janvier 2019. Des discussions intenses ont cours avec l'assureur AXA depuis plusieurs semaines. Il y a de fortes chances de pouvoir obtenir un excellent résultat global.

Contrats cadres d'assurance d'indemnités journalières maladie et d'assurance accident

La situation sur le marché des assurances du personnel est très difficile. De nombreuses institutions ont subi de sévères hausses de primes suite à des assainissements. De plus, quelques assureurs se sont retirés du marché et n'offrent plus d'assurance d'indemnités journalières maladie aux établissements.

Un bon contrat cadre est comme un bon mur. Les briques s'ajustent parfaitement les unes aux autres.

Le service d'assurances CURAVIVA a réussi à maintenir en l'état les contrats cadres des assurances du personnel auprès de Swica pour les années 2018 et 2019.
Il est recommandé d'intégrer ces contrats cadres lors de la renégociation ou de l'appel d'offres de ces assurances très coûteuses.

Notre partenaire

ProConseils sa solutions
Courtage en assurances

Alain Bornand
Rue des Vignerons 1a, Case postale 914, 1110 Morges
Tél. 021 802 54 10, Fax 021 802 54 11
a.bornand@proconseilssolutions.ch

CURAVIVA.CH

SERVICE D'ASSURANCES

Association des homes et institutions sociales suisses
Zieglerstrasse, Case postale 1003, CH-3000 Berne 14
Téléphone 031 385 33 67
o.reding@curaviva.ch, www.curaviva.ch

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Entrée libre/ places limitées

Manifestation specialisée

Abus financiers chez les 55+

Pro Senectute a mené, en collaboration avec l'Institut de Lutte contre la criminalité économique de la Haute École Arc (ILCE, HEG Arc), une étude représentative nationale sur le thème des abus financiers chez les personnes de 55 ans et plus, une première dans notre pays. Les résultats de cette étude seront présentés le 1er octobre 2018 en exclusivité à un public spécialisé.

L'ILCE présentera les résultats de l'étude. Des experts suisses (Police cantonale zurichoise) et néerlandais informeront sur les campagnes de prévention actuelles. Des professionnels débattront par ailleurs du sujet « Abus financiers dans le contexte privé » dans le cadre d'une table ronde.

Les exposés se tiendront en deux langues (avec traduction simultanée D/F).

Date : lundi 1er octobre 2018, 13 h 30 - 16 h 30

Lieu : Welle 7, étage 3, Berne

Informations et inscription : **www.prosenectute.ch/abus-financiers**

ilce - institut de lutte contre la criminalité économique
heg - haute école de gestion
arc